



**Bureau d'information  
et de communication**

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Pôle muséal - perspectives pour l'année 2014

### **Crédit d'ouvrage pour la construction du mcb-a et crédit d'étude pour la phase 2 du Pôle muséal**

**Le Conseil d'Etat a, le 18 décembre, adopté et transmis au Grand Conseil un exposé des motifs portant sur trois décrets et une loi. Les décrets concernent : 30,63 millions de francs pour la construction du mcb-a ; 12,95 millions pour les études de la phase 2 du pôle muséal y compris le concours d'architecture pour le mudac et le musée de l'Elysée ; 400'000 francs pour un crédit d'étude pour l'avenir du Palais de Rumine. Le projet de loi porte sur la création d'une fondation de droit public pour le mcb-a.**

La création du Pôle muséal à Lausanne est un projet phare pour le Canton, à l'envergure internationale. Poursuivant l'avancement du projet, le Conseil d'Etat a adopté un crédit de 30,63 millions portant sur la construction du mcb-a, un bâtiment sur quatre niveaux (sous-sol, rez-de-chaussée, deux étages) à même d'offrir aux visiteurs des expositions permanentes et temporaires attractives dans des conditions correspondant aux standards muséaux actuels. Cette construction est accompagnée par la réalisation de la première partie du Pôle muséal, soit un aménagement complet de quelque 14'000 m<sup>2</sup> mettant en valeur les liaisons avec la ville et la mobilité douce, tout en offrant un nouvel espace urbain de qualité, aux habitants comme aux visiteurs.

La construction du mcb-a repose sur le partenariat public privé. Le projet, devisé à 83,5 millions de francs, repose sur une part de 34 millions de financement privé (25,795 millions à ce jour), une part de 5 millions financée par la Ville de Lausanne, 2,5 millions financés par la Fondation Leenaards pour le réaménagement des Arcades, et une part de 30,63 millions de francs aujourd'hui sollicités par le Conseil d'Etat au Grand Conseil. S'ajoute le montant initial de 13,87 millions accordés par le Grand Conseil dans le cadre du crédit d'étude.

Le Conseil d'Etat sollicite également du Grand Conseil un crédit de 12,95 millions de francs afin de conduire les études relatives à la phase 2 du Pôle muséal, y compris le concours d'architecture dont il est prévu qu'il se déroule selon les modalités de «

concours de projet à un degré, en procédure ouverte ». Le coût total estimé pour la phase 2 est de 100 millions de francs, financés également sur le principe du partenariat public-privé, à raison de quelque 40% par des fonds privés, 40% par l'Etat et 20% par la Ville de Lausanne.

L'exposé des motifs adopté par le Conseil d'Etat porte également sur un projet de loi permettant la création d'une fondation de droit public pour le mcb-a, dont le but est l'exploitation du musée et son positionnement sur la scène culturelle locale, nationale et internationale ainsi que le travail de sensibilisation auprès des divers publics. Le statut de droit public garantit la participation et la surveillance de l'Etat sur la gouvernance du mcb-a par le département en charge de la culture, représenté au sein du Conseil de Fondation notamment par la cheffe du Service des affaires culturelles. Le projet de loi prévoit que le personnel engagé actuellement par l'Etat sera transféré à la Fondation ; il restera soumis à la loi sur le personnel de l'Etat de Vaud.

L'année 2014 verra la poursuite de démarches parallèles. En effet, le Conseil d'Etat a décidé d'aller de l'avant avec l'exposé des motifs tout en poursuivant les procédures liées à la mise en oeuvre du plan d'affectation cantonal - dont les recours ont été levés par la Cour administrative vaudoise. La 1re phase de construction sera également prochainement mise à l'enquête publique. Ce sont donc trois démarches, deux administratives et juridiques, l'autre politique, qui convergeront vers la pose de la première pierre.

Outre les trois décrets et la loi, le Conseil d'Etat répond également par cet exposé des motifs à la motion Marc-Olivier Buffat et consorts « Plate-forme-mcba, préparer la construction et l'ouverture du musée par la création d'un site Internet didactique », ainsi qu'au postulat Jean-Michel Dolivo et consorts pour « la création de salles de réunion destinées aux associations à but non lucratif dans le cadre du futur quartier des musées à la gare de Lausanne ».

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 06 janvier 2014

### **RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT**

DFIRE, Pascal Broulis, Conseiller d'Etat, 079 440 40 70 DFJC, Anne-Catherine Lyon, Conseillère d'Etat, 076 583 71 12 Daniel Brélaz, Syndic de Lausanne, 021 315 22 00

### **TÉLÉCHARGEMENT(S)**

[Dossier\\_presse-Pole Museal\\_06 01 2014](#)

[EMPL - loi creation fondation pour le MCBA](#)